

CHERS PARTENAIRES.

Chaque année, le retour du beau temps annonce l'approche de la saison estivale, propice aux **FESTIVALS** en tous genres : contes, musique du monde, musique alternative, chanson française, arts de la rue... Cette année encore, de nombreux festivals vous ouvrent leurs portes :
LES ARDENTES. CHASSEPIERRE. DOUR. ESPERANZAH. LA SEMO...

Vous trouverez-ci-après les informations quant aux **MODALITÉS DE RÉSERVATIONS ET DE PAIEMENT** des principaux festivals accessibles. Nous comptons sur vous pour transmettre ces informations à votre public et nous **REMETTRE LES INSCRIPTIONS** pour les festivals de **La Semo, Dour, Esperanzah, Les Solidarités, Ronquières et Chassepierre** pour **LE 22 JUIN au plus tard** (pour certains festivals, les places sont limitées !)

ATTENTION ! Chaque année, il y a des modifications qui apparaissent, décidées d'un commun accord avec nos partenaires. Lisez ce courrier jusqu'au bout et n'hésitez pas à nous appeler en cas de doute ou de question : 081 26 18 43.

Pour vous faciliter la tâche, vous trouverez en annexe une **AFFICHE** à disposer dans vos locaux et des listes d'inscription sous forme de **TABLEAUX EXCEL** (attention, le tableau de Dour est un peu différent cette année : chaque jour est séparé sur une feuille différente de l'Excel).

La programmation estivale ne se limite pas à ces quelques festivals, notre agenda culturel sera disponible dès la mi-juin. En attendant l'été, profitez des charmes du printemps : l'actualité culturelle se trouve sur notre agenda en ligne.

Merci pour votre collaboration et à bientôt,
L'équipe Article 27



LASEMO MUSIQUE, THÉÂTRE ET CIRQUE

6 au 8 juillet - Enghien - www.lasemo.be

Prix d'entrée : 5€ + 1 ticket Article 27 /jour + présenter sa carte d'identité

Accompagnateur : 5€ à condition d'accompagner min. 8 utilisateurs (autrement : tarif plein)

Réservations obligatoires via Article 27, auprès de votre coordinateur local

Camping* : achat sur place (possibilité de l'indiquer lors de la réservation) ou en ligne !

FESTIVAL INTERCULTUREL DU CONTE DE CHINY

13 au 15 juillet - www.conte.be

Prix d'entrée : 1,25€ + 1 ticket/jour + supplément de 1€ pour certains spectacles

Réservations : sur place sauf pour certains spectacles (réservations auprès du festival)

LES ARDENTES MUSIQUE

5 au 8 juillet - Hall des foires/Parc Astrid (Liège) - www.lesardentes.be

Prix d'entrée : 30€ + 1 ticket Article 27 OU 35€ sans ticket/jour // 55€ + 4 tickets OU

75€ sans ticket Article 27/pass 4 jours // Accompagnateur : Prix Plein

Réservations obligatoires via Article 27 – retrouvez les modalités d'inscription sur www.article27liege.org/festival/

Camping : 5€ + 1 ticket Article 27 ou 10€ sans ticket



DOUR FESTIVAL MUSIQUES ALTERNATIVES ATTENTION : MODIFICATION DU TARIF !

du 11 au 15 juillet - Site de la machine à feu - www.dourfestival.eu/fr

Prix d'entrée (public et accompagnateur): 35€/jour ou 100€/pass 5 jours+ ticket spécifique
+ présenter sa carte d'identité

Réservations obligatoires via Article 27, auprès de votre coordinateur local

Camping compris dans le prix du ticket

ESPERANZAH ! MUSIQUES DU MONDE

3 au 5 août - Abbaye de Floreffe - www.esperanzah.be

Prix d'entrée : 5€ + 1 ticket Article 27/jour + présenter sa carte d'identité ; gratuit pour les moins de 12 ans

Accompagnateur : 5€ à condition d'accompagner min. 8 utilisateurs (autrement : tarif plein)

Réservations obligatoires via Article 27, auprès de votre coordinateur local

Camping* : 18,50€ en prévente (auprès de la billetterie en ligne d'Esperanzah), 21€ sur place ; accessible à partir du vendredi uniquement ! Billetterie ouverte jusqu'à 18h (sauf vendredi jusqu'à 20h)



RONQUIÈRES FESTIVAL MUSIQUE

4 & 5 août - plan incliné de Ronquières - www.ronquieresfestival.be

Prix d'entrée : 5€ + 1 ticket/jour à payer à l'avance (avant le 29 juin) en échange d'un ticket nominatif, par virement (+1€) ou auprès du Centre culturel de la Région du Centre.
Les places peuvent être envoyées par la poste.

Accompagnateur : 5€ à condition d'accompagner min. 8 utilisateurs (autrement : tarif plein)

Réservations obligatoires via Article 27 Région du Centre (064 21 51 21 | region.centre@article27.be) avant le 22 juin.

CHASSEPIERRE ARTS FORAINS

18 & 19 août - www.chassepierre.be

Adulte 1 ticket Article 27 + 1,25€ / 6 à 12 ans :

1 ticket Article 27 + gratuité / Moins de 6 ans :

Gratuit

Accompagnateur/Ambassadeur : Prix plein

Réservations obligatoires via Article 27, auprès de votre coordinateur local

FÊTE DES SOLIDARITÉS MUSIQUE

25 & 26 août - citadelle de Namur

www.lafetedessolidarites.be

Adulte : 5€ + 1 ticket Article 27/jour

Moins de 12 ans : Gratuit

Accompagnateur/Ambassadeur : Gratuit à condition d'accompagner min. 5 utilisateurs (autrement : tarif plein)

Réservations obligatoires via Article 27, auprès de votre coordinateur local

INSCRIPTIONS POUR LA SEMO, LES SOLIDARITÉS, CHASSEPIERRE, DOUR ET ESPERANZAH !

L'utilisateur réserve auprès du travailleur social qui fait suivre les inscriptions auprès de votre coordinateur local Article 27 (cf. étapes à suivre!)

Nous attirons votre attention sur les quelques points suivants :

- **Les inscriptions se clôturent le 22 juin à 12h!** Si la procédure de validation n'a pas été respectée, les inscriptions ne seront pas acceptées. Lisez donc attentivement ce qui suit.
- Le nombre de places étant limité, nous attirons votre attention sur l'importance de **sensibiliser les utilisateurs à l'engagement qu'ils prennent au moment de la réservation.** Chaque année, nous déplorons des désistements sans avertissement préalable. **Nous avons établi une liste des usagers qui ne sont pas venus l'an dernier malgré leur inscription, ces personnes ne pourront plus bénéficier d'une entrée cette année.**
- Les inscriptions sont **strictement personnelles.** Les festivals disposent des **listes d'inscription sur lesquelles ils se basent** pour accepter ou refuser l'entrée ! Chaque utilisateur est tenu de se présenter avec **sa carte d'identité.**
- Pour les festivals nécessitant des tickets Article 27 (La Semo, Les Ardentes, Esperanzah!...), prévoyez-en suffisamment pour les remettre à vos usagers. **N'oubliez pas de passer vos commandes de tickets avant la fin juin !**

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ACCOMPAGNATEURS

- Les travailleurs sociaux peuvent accompagner des groupes d'utilisateurs à condition de **respecter les conditions spécifiques** à chaque festival et en respectant la même procédure d'inscription.
- L'accompagnateur doit obligatoirement **se présenter avec son groupe** à la billetterie, muni de sa **carte accompagnateur** et de sa **carte d'identité.**
- Attention, pour bénéficier du tarif préférentiel (5€) aux festivals **Esperanzah!** et **LaSemo**, le travailleur social doit accompagner **minimum 8 utilisateurs.** Pour **Les Solidarités**, le travailleur social doit accompagner **minimum 5** utilisateurs pour bénéficier de la gratuité.
Si des membres du groupe se désistent et que les conditions ne sont pas/plus remplies, l'accompagnateur devra **acheter sa place au tarif plein** (cf. tarifs sur les sites internet des festivals). De même, les accompagnateurs qui viennent avec des groupes de plus petite taille doivent impérativement acheter leur place en prévente sous peine de se voir refuser l'accès (si le festival est sold out !).
Article 27 n'achète pas les tickets au tarif plein pour les accompagnateurs qui viennent avec des groupes de moins de 5-8 personnes. **Chaque association est responsable** de cette démarche pour ses accompagnateurs.

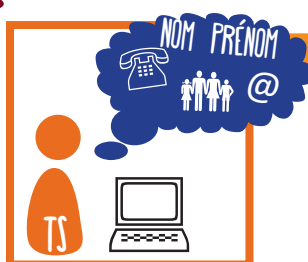
Article 27 Wallonie
Rue de Bavière 4 - 5000 Namur
081 26 18 43
www.article27.be

LASEMO, DOUR, ESPERANZAH! LES SOLIDARITÉS ET CHASSEPIERRE

ETAPES À SUIVRE



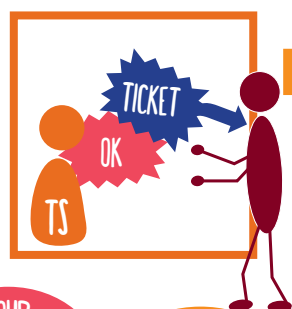
- 1 L'utilisateur s'inscrit auprès du travailleur social, en mentionnant :
- Son nom, prénom
 - Son adresse mail et/ou numéro de téléphone
 - Les festivals et les dates où il souhaite s'inscrire
- Il peut également inscrire les personnes à sa charge



- 2 Le travailleur social dresse une **liste excel** par festival [1] reprenant :
- Les informations données par les utilisateurs inscrits (cf. ci-dessus)
 - Leur statut [2]
 - Les coordonnées de l'institution



- 3 Le responsable/la direction de l'institution sociale appose sur la liste :
- La formule «Lu et approuvé»
 - Sa signature
 - Le cachet de l'institution



- 4 Les listes doivent être envoyées auprès d'Article 27 (à votre coordinateur local) le plus tôt possible (par mail (liste excel) et par fax/scan/courrier pour la version signée).
La date limite est fixée au **vendredi 22 juin à midi**.

- 5 Article 27 confirme les réservations et envoie les tickets :
- Pour Dour, le travailleur imprime et remet les tickets PDF nominatifs
 - Pour Esperanzah, Chassepierre, LaSemo et Les Solidarités, le travailleur remet les tickets Article 27



- 6 L'utilisateur se présente à l'entrée du festival avec :
- Son ticket (Dour ou Article 27 selon le festival)
 - Sa carte d'identité (ou attestation dans le cas d'une personne demandeuse d'asile ou sans papiers)
 - Son droit d'entrée (35€/jour et 100€/pass pour Dour, 5€/jour pour Esperanzah! et LaSemo...)

Il reçoit en échange un bracelet qui lui permet d'accéder au festival.
S'il manque un des ces trois éléments, l'accès sera refusé.

[1] S'il vous est impossible de remettre une liste dactylographiée, merci de mettre les informations en lettres majuscules afin de faciliter la lecture et d'éviter les erreurs. Veuillez à vérifier l'orthographe des noms et prénoms !
[2] Statut = sans papier d'identité (la personne doit alors se présenter avec une attestation d'identité du partenaire social), accompagnateur (voir ci-dessus), enfant - de 12 ans (uniquement pour Esperanzah), ...